



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

DAAC
C R É T E I L

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORMATION DE RENTRÉE DES RÉFÉRENTS CULTURE (APRÈS-MIDI)

Institut de France – Jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2025

<https://netboarddaac.netboard.me/referentsculture/>

1. Comprendre l'écosystème de l'EAC

- a. Qu'est-ce que l'EAC ?
- b. À quoi sert la DAAC ?
- c. Rester en contact avec la DAAC.

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

- a. Un paradigme : le PEAC (le Parcours d'éducation artistique et culturelle).
- b. Les missions et leviers du référent culture.
- c. Un outil incontournable : la plateforme Adage (« Volet culturel de l'établissement »).

3. Se tenir au courant des actualités de l'EAC

- a. La part collective du pass Culture.
- b. L'appel à projets « PEAC » de la DAAC 2026-2027.
- c. Les formations EAC de la DAAC.

Qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle ?

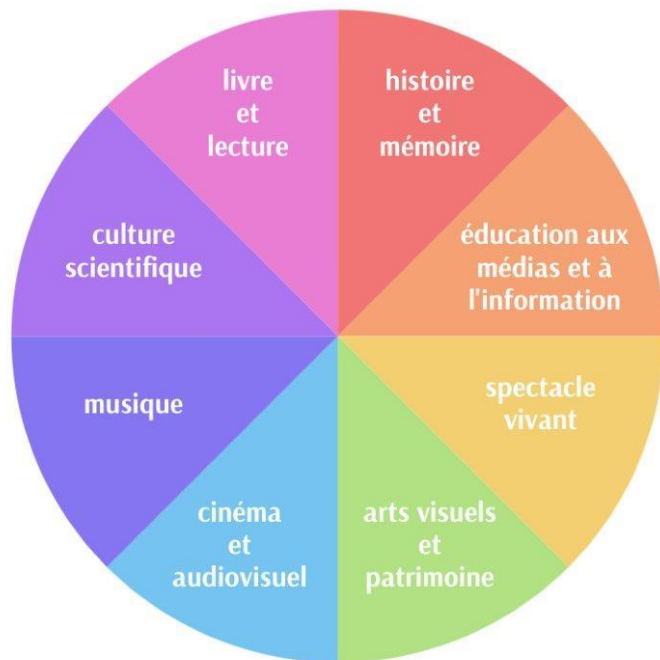
- Education à l'art par l'art.
- Trois piliers : rencontre (œuvres, artistes), pratique des élèves, connaissances.
- Partenariat avec des artistes et des structures culturelles.
- Co-construction.

1. Comprendre l'écosystème de l'EAC



Qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle ?

Les 8 domaines de l'éducation artistique et culturelle



À la frontière de l'EAC : l'éloquence, le théâtre-forum...

L'histoire de l'EAC (1/4)

➤ **Années 1930-1960 : les prémices**

- **1936** : création des Maisons de la culture ouvrière (Front populaire) dans le sillage de **l'éducation populaire**
- **1946** : la Constitution de la IV^e République reconnaît à chacun « le droit à l'éducation et à la culture »
- **1959** : création du Ministère des affaires culturelles (**Malraux**)

Mais les politiques éducatives et culturelles restent parallèles, sans réelle articulation institutionnelle.

L'histoire de l'EAC (2/4)

➤ Années 1970-1980 : le temps des expérimentations et des premières convergences

- **Années 1970** : Premières coopérations locales dans le sillage de **l'éducation nouvelle**
Dans le contexte d'après-1968, de nombreux enseignants, artistes et acteurs culturels expérimentent des projets communs.
- **1974** – Circulaire Fontanet : première reconnaissance du **rôle des enseignants dans l'éducation artistique.**
- **1977** – Mission de la culture à l'école (Jean-Pierre Saez) : tentative de **coordination** entre Éducation et Culture.
- **1981** — Alternance politique et refondation des politiques culturelles. L'arrivée de **Jack Lang**, ministre de la Culture (1981-1986 et 1988-1993) marque un tournant. *Affirmation de la culture comme dimension constitutive de l'école républicaine. Début de la politique de **démocratisation culturelle***
- **1986** - « Mise en place des **ateliers artistiques** dans les lycées » (circulaire)
- **1988** – Création des “**délégations académiques à l'action culturelle**” (DAAC) :
→ structuration d'un réseau au sein de l'Éducation nationale pour articuler école et culture.

L'histoire de l'EAC (3/4)

➤ Années 1990 - 2000 : la structuration et l'institutionnalisation de l'EAC

- **Circulaire du 3 août 1992** « Développement des pratiques artistiques et de l'action culturelle dans les établissements ». **Texte fondateur de l'action culturelle** (trois piliers : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique, et l'acquisition de connaissances). Naissance officielle du **partenariat Éducation nationale – Culture**.
- **1993 – Création des “classes à PAC”** (Projets artistiques et culturels) : financement conjoint Éducation nationale / DRAC.
- **2000-2002 : Jack Lang ministre de l'Éducation Nationale** -> **plan Lang-Tasca** pour les arts et la culture à l'école qui vise à généraliser l'éducation artistique dans toutes les écoles, collèges et lycées.
- **Circulaire du 23 mai 2001** : “Développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école, au collège et au lycée”. Acte fort d'**institutionnalisation**. L'EAC est désormais reconnue comme une mission de l'école. Passage d'une logique de dispositifs à une politique d'ensemble.
- **Décret du 7 mai 2005** : création du HCEAC (Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle)

L'histoire de l'EAC (4/4)

➤ Années 2010 - 2020 : généralisation et territorialisation

- **29 Janvier 2010** : circulaire interministérielle « Favoriser l'accès de tous les **lycéens** à la culture » -> **référents culture** en lycée
- **3 mai 2013** : circulaire interministérielle qui institue le **PEAC** (parcours d'éducation artistique et culturelle)
- **1^{er} juillet 2015** : arrêté relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle (consolidation et clarification du cadre institutionnel) -> **le PEAC devient obligatoire**
- **Mai 2016** : **Charte** pour l'éducation artistique et culturelle par le **HCEAC** (haut conseil à l'éducation artistique et culturelle)
- **29 juin 2020** : circulaire interministérielle **100% EAC**
- **8 juillet 2022** : Circulaire relative à la mise en œuvre du pilotage conjoint de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et **territorialisation** des politiques éducatives et culturelles.
- **Mars 2025** : création d'un poste de **délégué interministériel à l'EAC**

À quoi sert la DAAC ?

La **délégation académique à l'éducation artistique et culturelle**.
Une déléguée académique, conseillère technique du recteur, et une équipe de conseillers.

Nos missions :

- Le **conseil** aux enseignants, aux directions. Le conseil se fait en fonction du domaine artistique.
- L'animation de **réseaux** (référents culture, professeurs relais, groupes de travail avec partenaires) > assurer l'interface entre les deux ministères.
- La **formation continue**.

L'équipe de la
Daac

42 bientôt (46)

**professeures et
professeurs relais**

EAC

Plus de 500
**référentes et
référents culture**

**Des partenaires
culturels**

Quelles modalités de communication avec les référents culture ?

- La voie hiérarchique est incontournable.
- Le secrétariat de la DAAC : ce.daac@ac-creteil.fr
- Une liste de diffusion ? (Nomination nécessaire sur Adage)
- Passer par l'adresse académique.

Canaux de diffusion de la DAAC

- **Site internet** : <https://daac.ac-creteil.fr/>
- S'inscrire au **bulletin d'information** auprès de ce.daac@ac-creteil.fr
- **Chaîne YouTube**, nourrie par Daniel Marino, conseiller en communication : <https://youtube.com/@daaccreteil>
- Nous suivre sur les **réseaux sociaux** : [Instagram](#) ; [LinkedIn](#).
- **Netboard** de ressources à l'usage des référents culture : <https://netboarddaac.netboard.me/referentsculture/>
- Se tenir au courant des ouvertures de préinscriptions de nos **formations** : <https://netboarddaac.netboard.me/8flprq7fad/>
- Les dernières **rencontres culturelles de l'académie** sur le bulletin d'information et sur le site celles relayées par les partenaires.

Un paradigme : le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Textes de référence :

- Circulaire interministérielle, 3 mai 2013 : https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid_bo=71673
- Loi pour la refondation de l'école de la République, 8 juillet 2013 : <https://www.education.gouv.fr/loi-ndeg2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-5618>
- Arrêté du 7 juillet 2015 relatif au PEAC (référentiel) : https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MENE1514630A.htm?cid_bo=91164
- Charte pour l'éducation artistique et culturelle, : <https://www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723#edugouv-summary-item-14>
- Guide pour la mise en œuvre du PEAC : <https://eduscol.education.fr/document/30883/download>

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement



Charte pour l'éducation
artistique et culturelle :
<https://www.education.gouv.fr/-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723#edugouv-summary-item-14>

Le parcours d'éducation artistique et culturelle arrêté du 1^{er} juillet 2015

Article 1 - Le parcours d'éducation artistique et culturelle vise à favoriser un **égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture**.

Il se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : des **rencontres** avec des artistes et des œuvres, des **pratiques individuelles et collectives** dans différents domaines artistiques, et des **connaissances** qui permettent l'acquisition de **repères culturels** ainsi que **le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique**.

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle fixe notamment les grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours. Ce référentiel est annexé au présent arrêté.

Article 2 - Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition **du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** défini à l'article D. 122-1 du code de l'éducation.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

arrêté du 1^{er} juillet 2015 – référentiel

➤ Quelques principes pour le penser et le construire :

- ❖ **Egalité** d'accès
- ❖ **3 piliers** : rencontres, pratiques, connaissances
- ❖ **Cohérence** à l'échelle du parcours de l'élève
- ❖ **Progressivité**
- ❖ Diversité et pluralité (**8 domaines** : arts visuels et patrimoine / cinéma-audiovisuel / culture scientifique technique et industrielle / Histoire et mémoire / livre et lecture / Education aux médias / musique / spectacle vivant)
- ❖ **Partenariat**
- ❖ **Place de l'élève**

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

Le parcours d'éducation artistique et culturelle arrêté du 1^{er} juillet 2015

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres (3)
	échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	appréhender des œuvres et des productions artistiques
	identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	mettre en œuvre un processus de création
	concevoir et réaliser la présentation d'une production
	s'intégrer dans un processus collectif
S'approprier (Connaissances)	réfléchir sur sa pratique
	exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	mettre en relation différents champs de connaissances
	mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

Grands objectifs de formation	Repères de progression				
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Fréquenter	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres	ouverture aux émotions de différentes natures suscitées par des œuvres	partage de ses émotions et enrichissement de ses perceptions	ouverture à des esthétiques différentes et à des cultures plurielles	manifestation d'une familiarité avec des productions artistiques d'expressions et de cultures diverses
	Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture	accueil et écoute d'un artiste (d'un créateur) avec attention, amorce d'un premier échange	questionnement d'un artiste (d'un créateur) sur ses œuvres et sa démarche	débat avec un artiste (un créateur) et restitution des termes du débat	échange approfondi avec un artiste (un créateur) afin d'établir des liens entre la pratique de l'artiste et son propre travail
	Appréhender des œuvres et des productions artistiques	suivi des codes appropriés lors des rencontres artistiques et culturelles	intégration des codes appropriés face aux œuvres et productions artistiques rencontrées	adaptation de son comportement face aux œuvres et aux productions artistiques selon les circonstances de la rencontre	découverte personnelle (directe ou indirecte) d'œuvres et de productions artistiques de manière plus autonome
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire	reconnaissance de quelques lieux et acteurs culturels de son environnement proche	repérage et qualification des principaux lieux culturels de son environnement	découverte du rôle et des missions des principaux acteurs et lieux culturels de son territoire	repérage de parcours de formation menant à différents métiers de l'art et de la culture, découverte de quelques grandes caractéristiques du financement et de l'économie des structures artistiques et culturelles

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

Grands objectifs de formation	Repères de progression				
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Pratiquer	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production	identification et expérimentation de matériaux, d'outils et de postures dans des univers artistiques sonores, visuels et corporels	action sur des matériaux (plastiques, sonores, corporels, textuels, émotionnels...) et expérimentation de gestes	exploitation de matériaux au service d'une intention	emploi de différentes techniques, réalisation de choix en fonction d'un projet de création
	Mettre en œuvre un processus de création	ouverture à des expériences sensibles variées	identification des différentes étapes d'une démarche de création	implication dans les différentes étapes de la démarche de création	prise d'initiatives, engagement, exercice de sa créativité
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production	présentation de sa production dans un lieu	exploration de différentes formes de présentation	réalisation de choix et création des dispositifs de présentation correspondants	présentation de sa production en tenant compte du contexte
	S'intégrer dans un processus collectif	participation à un projet collectif en respectant des règles	engagement dans le collectif	respect de l'avis des autres et formulation de propositions	participation aux décisions collectives et à leur mise en œuvre
	Réfléchir sur sa pratique	participation à un échange sur les propositions et les choix effectués	définition d'intentions de réalisation et présentation de ces intentions en termes simples	explication de son projet ou de sa production aux autres de manière structurée	exercice d'un regard critique sur sa pratique pour faire évoluer son projet

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

Grands objectifs de formation	Repères de progression				
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
S'approprier	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique	verbalisation de ses émotions	confrontation de sa perception avec celle des autres élèves	enrichissement de sa perception par une première analyse pour construire son jugement	défense d'un point de vue en argumentant
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel	emploi d'un vocabulaire élémentaire pour parler d'une œuvre	appropriation des noms de différentes formes de productions artistiques	utilisation de quelques éléments d'un lexique adapté pour caractériser une œuvre	exploitation d'un lexique spécialisé pour analyser une œuvre
	Mettre en relation différents champs de connaissances	repérage des éléments communs à des œuvres	comparaison et rapprochement des éléments constitutifs de différentes œuvres	situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes	situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes à partir de questionnements transversaux
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre	expression orale sur une œuvre pour la présenter	identification de quelques éléments caractéristiques d'une œuvre	mise en relation de quelques éléments constitutifs d'une œuvre avec les effets qu'elle produit	utilisation de ressources pertinentes pour analyser une œuvre et en déduire du sens

Les missions et leviers du référent culture

Au sein du collège ou du lycée, le *référént culture* :

- contribue à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement ;
- veille à l'application et assure la promotion de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle ;
- coopère avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL) ;
- informe la communauté éducative, notamment grâce au site Internet de l'établissement, de l'offre culturelle de proximité en lien avec la Daac, les services éducatifs des collectivités territoriales et des institutions culturelles locales ;
- veille au développement et à la mise en œuvre de projets culturels en temps scolaire ou hors temps scolaire, ainsi qu'au développement des projets culturels proposés par le conseil des délégués pour la vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL) et la maison des lycéens ;
- encourage et facilite la mise en œuvre de démarches partenariales entre l'établissement, les structures artistiques ou culturelles et les collectivités territoriales ;
- assure, en lien avec le professeur documentaliste, la coordination et le suivi de l'appel à projets académique ;
- accompagne les porteurs de projets dans la rédaction des bilans dédiés au suivi du PEAC sur Adage ;
- valorise sur le site Internet de l'établissement les principales actions pédagogiques dans le champ artistique ou culturel.

Les missions et leviers du référent culture (pistes)

La collaboration avec les chefs d'établissement et les CPE.

- Les chefs d'établissement sont les chefs d'orchestre (notamment sur Adage et le pass Culture). Les informer de leur future formation en EAC.
- Professionnaliser la relation du référent culture avec l'établissement : créer des protocoles de communication, des rendez-vous réguliers.
- Mettre en place une instance dédiée au déploiement équilibré de l'EAC dans l'établissement.

La communication avec les collègues enseignants.

- Organiser des temps de rencontre pour établir des modalités de travail.
- Trier l'information à transmettre aux collègues (bulletin DAAC, propositions...).
- Rendre visibles les projets réalisés par les collègues (sur Adage, sur le site...).

Nouer des partenariats locaux

- Aller aux présentations de saison des théâtres, des structures culturelles, du service culturel de la ville, de la médiathèque...
- Prendre contact avec ces acteurs, solliciter des rendez-vous téléphone d'information.
- Faire venir les équipes dans les établissements pour une présentation d'offres... Organiser un temps en visio.

Un outil incontournable : la plateforme Adage

Comment se connecter ?

Via l'externet académique

Arena :

<https://externet.ac-creteil.fr/>

Rubrique Elèves, onglet
Scolarité

The screenshot shows the 'Arena' portal for students. At the top, it says 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE' and 'Aréna Mon portail d'accès aux applications métier de l'Éducation nationale'. There is a link to 'Aide' and a note 'Dernière connexion le 10/11/21'. Below this is a navigation bar with 'Accueil', 'Mes favoris', and a search bar 'Rechercher une application'. A breadcrumb trail shows 'Accueil > Mes applications par domaines > Elèves'. The main section is titled 'Élèves' and states 'Je gère le parcours scolaire des élèves'. It includes a filter instruction: 'Vous pouvez filtrer les applications en cliquant sur la catégorie souhaitée, puis désélectionner celle-ci afin de réafficher toutes les applications.' There are three filter buttons: 'Évaluation et examens', 'Orientation', and 'Scolarité'. Below the filters, it says '7 applications correspondent à « Élèves »'. Three application cards are shown: 'Adage' (Application nationale) described as 'Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle', 'Agesh' (Application nationale) described as 'Aide à la gestion des élèves en situation de handicap', and 'DDM' (Application nationale) described as 'Découverte des mé...'. Each card has an 'Accéder' button and an 'Ajouter aux favoris' button.

QUI A ACCÈS ?

- Tous les personnels et enseignants de l'académie de Créteil disposant d'une adresse académique.
- Ces enseignants sont affectés à un ou plusieurs établissements, selon leur situation administrative et sa synchronisation avec les bases de données.
- Les bases de données d'Adage sont automatiquement mises à jour à partir des bases de données des établissements (SIECLE ou autre), dans un délai maximum de 24 à 48 heures.

POUR QUOI FAIRE ?

- **Candidater** à des appels à projets.
- **Recenser** des actions d'EAC menées dans l'établissement (liées ou non à des dispositifs existants) → **Piloter** le PEAC à l'échelle de l'établissement.
- **Réserver** des offres pass Culture.

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

DEMANDER À ÊTRE « RÉDACTEUR DE PROJETS »

Demandez le
profil
« rédacteur de
projets » à votre
chef
d'établissement
pour pouvoir
renseigner vos
projets.

Vidéo tutoriel
<https://www.dailymotion.com/video/x7ypdmf>
(durée : 1mn17)

ADAGE Administration Projets EAC Appels à projets pass Culture Aide Mon compte

VALENTIN GRIMAUD ADMINISTRATEUR ACADÉMIQUE - CRETEIL DÉCONNEXION

Nouvelle demande d'accès utilisateur 1

ATTENTION ! à lire
La demande d'un accès spécifique doit être accompagnée d'un échange pour **accord préalable** avec l'administrateur concerné.
Un courriel lui sera automatiquement envoyé lors de l'enregistrement de votre demande.
Un second courriel vous sera envoyé lorsque l'administrateur aura accepté ou refusé votre demande.
Pour les personnels qui font une demande auprès de leur **directeur d'école/chef d'établissement**, sélectionner le **périmètre "établissement"** puis rechercher l'établissement concerné.

Accès utilisateur 3

Périmètre * ETABLISSEMENT

Zone * Rechercher l'établissement

Profil * Rédacteur de projet

Justification de la demande à rédiger
Pour permettre le traitement de votre demande, nous vous prions de préciser les informations ci-dessous :

- la personne ou le service auquel est adressée votre demande ;
- vos nom et prénom ;
- le nom de votre structure (ministère, association, société, établissement, etc.) ;
- votre fonction au sein de cette structure ;
- la raison de votre demande de profil.

Justification * A renseigner selon les modalités décrites ci-dessus.

1:45

Académie de CRETEIL - Rég
Application Dedicée A la Gén

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

Enseignements artistiques	Appels à projets et dispositifs	Autres projets
- 1^{er} degré : chorales, classes à horaires aménagés, classes orchestre. - 2nd degré : classes à horaires aménagés (collège), chorale, enseignements optionnels (2^{nde} ; 1^{ère} ; Tle), enseignements de spécialité (1^{ère} ; Tle)...	- Recensement de la participation à des appels à projets. NB : la candidature ne se fait pas par le +, mais via la page d'accueil « Appels à projets en cours ». Ex : <i>Résidences CNL à l'Ecole</i>. - Multitude de noms de dispositifs existant pour recenser sa participation. Ex : <i>Lycéens au cinéma</i>.	- Toute initiative propre à l'établissement qui n'est ni un appel à projets passant par Adage, ni un dispositif structurant identifié. - Une « action culturelle », un « club », une « rencontre », une « conférence », une « sortie scolaire »...

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

2 types de FORMULAIRES

Les appels à projets

Remplir un formulaire en ligne
vaut inscription au dispositif.

Tous les appels à projets destinés à
votre établissement scolaire sont
listés sur **la page d'accueil**
d'ADAGE.

CANDIDATER

Les projets qui n'entrent pas dans le cadre d'un appel à projets

Remplir un formulaire ne vaut pas
inscription à un dispositif.

Le formulaire est déclaratif et
permet d'alimenter le parcours
EAC des élèves.

RECENSER

POURQUOI RECENSER ?

Le recensement permet :

- Une **image exacte et fidèle des actions d'EAC menées au sein de l'établissement** -> outil de pilotage pour les directions (et les administrateurs) : quelles classes sont les plus concernées ? Quels domaines artistiques ? -> le volet culturel traduit l'engagement de l'école ou de l'établissement dans le déploiement de l'EAC.
- La constitution du **parcours d'EAC de l'élève**, qui apparaîtra prochainement dans le livret scolaire. Pour le consulter sur Adage, onglet « Projet EAC » > « Suivi des élèves » > « Parcours EAC de l'élève » > « Parcours complet ».

Le recensement devient **qualitatif** lorsque les rédacteurs de projets remplissent la partie « **Bilan** ».



Explications plus approfondies :

- Onglet « Aide » > « Guides et assistance ».
- Le vade-mecum du pass Culture.
- Si problème persistant, déposer un Ticket Pass avec « Assistance en ligne »

2. Mettre en œuvre l'EAC à l'échelle de l'établissement

Contacts utiles en cas de difficultés :

- DAAC : ce.daac@ac-creteil.fr ; référent Adage, Cléo Coze ; référent pass Culture, Cédric Govaere.
- Académie de Créteil, DSI, Chantalle El-Maari : Chantal.Elmaari@ac-creteil.fr
- Questions qui concernent les partenaires culturels, solliciter la DRAC : passcultureidf@culture.gouv.fr
- Questions en lien avec le fonctionnement technique des offres pass Culture : Support-pro@passculture.app ou iledefrance@passculture.app

A. La part collective du pass Culture

- Le plafonnement semestrialisé de 2025.
- Octobre – décembre 2025.
- Conditions de la reprise en 2026 ?
- Préconisations académiques.

B. L'appel à projets « PEAC » de la DAAC

- L'appel à projets académique se passe sur Adage et s'intitule PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle).
- Demander un **co-financement** (subventions ; IMP ; HSE) de la DAAC pour :
 - Classes à PAC (sur temps scolaire) ;
 - Ateliers artistiques (hors temps scolaire) ;
 - PIE (projets inter-établissements menés par des partenaires culturels)
 - Autres.
- Construire un **vrai parcours d'EAC** avec l'aide des conseillères et conseillers.
- Construire un **budget** (l'établissement doit donner au moins autant que la DAAC; la DAAC finance au maximum la moitié des interventions artistiques...).
- Se tourner dès mars vers les conseillers DAAC et les structures culturelles pour anticiper l'ouverture de l'appel à projets.

C. Formation continue en éducation artistique et culturelle



EAFC : école académique de la formation continue

- Nos formations sont dans le parcours « développer les éducations à » et au chapitre « EAC ».
- 64 formations EAC (52 en candidature individuelle / 12 liées à des dispositifs spécifiques).
- Campagne de pré-inscriptions ouverte depuis le 15 septembre.
- Récapitulatif des formations EAC et liens de pré-inscription (à partager) :

[Lien vers le Netboard de la DAAC - Formations 25-26](#)

3. Se tenir au courant des actualités de l'EAC

Appel à candidatures ouvert **jusqu'au 21 novembre 2025**.

Créé en 2021-2022 dans le cadre du plan La lecture, grande cause nationale, le Prix littéraire des enseignants de l'académie est reconduit pour une cinquième édition en 2025-2026. Il distingue chaque année un roman francophone de la rentrée littéraire.

De la maternelle au lycée, tous les enseignants de toutes les disciplines peuvent répondre à l'appel à candidature pour être membre du jury dont le nom du président sera prochainement annoncé. Ils sont invités à envoyer, avant le 21 novembre 2025, une lettre de motivation d'une page maximum, de forme et de contenu tout à fait libres.

<https://daac.ac-creteil.fr/5e-edition-2026-du-Prix-litteraire-des-enseignants-de-l-academie>

**Prix littéraire 5^e édition
des enseignants
de l'académie 2026**
Devenez juré !

Envoyez votre lettre de motivation avant le 21 novembre 2025 :

- 77 prix-litteraire77@ac-creteil.fr
- 93 prix-litteraire93@ac-creteil.fr
- 94 prix-litteraire94@ac-creteil.fr

mercredi 7 janvier 2026 Le jury est installé. Les 10 romans sont dévoilés.
mercredi 8 avril 2026 Les écrivains rencontrent les jurés.
mercredi 20 mai 2026 Le lauréat est désigné.